

le député de Greenwood (M. Brewin) avait été jugée irrecevable. Je croyais aussi—mais je devais faire erreur—que l'amendement à l'étude allait également à l'encontre du Règlement et des usages de la Chambre. Mais monsieur l'Orateur, qui jouit assurément de la confiance de tous les députés, en a jugé autrement. Naturellement, nous acceptons sa décision sans réserve.

Le chef de l'opposition, dans un certain nombre de discours, a essayé de faire comprendre aux Canadiens ce que signifie le Parlement. Je souscris à bien des choses qu'il a dites à cet égard. A mon avis, l'un des faits les plus salutaires de la présente législature, c'est que nous ayons un Orateur qui jouit de l'entière confiance de tous les députés, où qu'ils siègent. Fort de ma longue expérience à la Chambre, je soutiens qu'il s'agit d'un élément essentiel de la préservation de cette institution parlementaire.

Je prends la parole parce que, compagnon de pupitre du premier ministre (M. Pearson), je ne peux rester coi pendant qu'on l'attaque. D'abord, je tiens à expliquer son absence et, ensuite, à indiquer, autant que je puis le faire raisonnablement et équitablement, les facteurs qui, à mon sens, devraient guider notre étude de la question, du moins jusqu'à ce qu'il puisse participer au débat. Le premier ministre est absent parce qu'il souffre de la grippe, mais il espère être à son siège demain.

Pour éviter tout malentendu, je tiens à dire que son état n'est pas grave, mais que ses médecins ont jugé qu'il ne serait pas prudent de sa part d'être ici aujourd'hui. Il sera de retour demain et il tient à prendre part à ce débat pour expliquer son attitude relative à une situation décrite par une autre personne lors de l'enquête en cours. J'ai pensé utile de préciser qu'il doit être clair pour tous que l'amendement discuté cet après-midi n'est évidemment pas fondé sur des faits. Le plus qu'on puisse dire à cet égard, c'est que l'argument est fondé sur des hypothèses.

Le préopinant a parlé de dossiers. Je ne me rappelle pas qu'il ait été question de dossiers. Je puis me tromper, mais il me semble qu'au sujet d'une question aussi grave, aucun de nous ne voudra consciemment employer des mots inexacts ou imprécis, étant donné la portée qu'ils peuvent avoir sur le point fon-

damental de l'amendement, c'est-à-dire la protection des droits personnels des membres de la Chambre. Nous sauvegarderions tout aussi jalousement les droits personnels de tout citoyen canadien.

Ai-je tort de donner à entendre que l'amendement, présenté par un député que nous avons tous en haute estime, laisse supposer un certain comportement sans preuve à l'appui? Il est fondé sur une interprétation unilatérale d'événements; on y présume qu'ils sont survenus. Je ne sais s'ils se sont produits ou non. Cet amendement suppose que la Gendarmerie royale a été requise de fournir des renseignements sur le comportement passé de députés, sans restriction de temps. S'agit-il d'une supposition exacte? Sont-ce bien les faits? Certains députés ont participé à ce débat comme si telle était, effectivement, la situation véridique, sans avoir eu l'occasion d'entendre le premier ministre, qui est censé être l'auteur des remarques qui lui ont été attribuées par une tierce personne.

Si nous avons confiance en notre Parlement, et, pour ma part, j'ai confiance en cette institution, il faudrait vérifier les faits à fond avant de se lamenter et de condamner. L'amendement et les hypothèses sont remarquables car ils découlent de renseignements donnés au cours d'une enquête, avant la fin de cette dernière. Pourquoi est-on si pressé de faire des hypothèses sans attendre la fin des audiences? Pourquoi est-ce si urgent que le Parlement ne puisse attendre de connaître les vues du commissaire et tous les faits avant de se lamenter et de condamner?

**Une voix:** Nous savons ce qu'il dira.

**L'hon. M. Martin:** Je n'ai pas compris l'intervention; il me semble que ce que j'ai dit se fonde sur les principes ordinaires de justice comme nous les comprenons et comme nous cherchons généralement à les mettre en pratique dans notre pays.

**M. Peters:** Nous ne nous sommes jamais encore occupés d'une affaire de dossiers comme celle-là—du moins, j'espère que non.

**L'hon. M. Martin:** Voilà justement l'argument, nous en sommes-nous occupés?

**M. Orlikow:** Le commissaire s'en est occupé.